



## Régularisation charges

Par **Jihad**, le **23/06/2019** à **22:48**

Bonjour,

Je suis locataire d'un appartement sur Marseille et, depuis 4 ans, nous occupons le logement, géré par un gestionnaire pour le compte du propriétaire.

Donc, depuis 4 ans je ne reçois pas le décompte de charges malgré les appel à répétition et l'envoi d'un mail, aucune réponse. Quand je les appelle, on me répond que ce sera fait à la fin de l'année et, arrivée à la fin de l'année, rien du tout.

Pourriez vous m'aider s'il vous plaît ?

Merci.

Par **Tisuisse**, le **24/06/2019** à **09:12**

Bonjour,

Vos demandes doivent se faire par courrier recommandé avec avis de réception.

Avant toutes choses, 2 informations importantes à nous communiquer :

1 - est-ce un logement vide ou meublé,

2 - votre loyer comporte'il une distinction entre "loyer" d'une part et "provisions sur charges" d'autre part ?

En cas de litige, vous allez avec votre dossier complet, à votre ADIL de Marseille. ILs vous aideront dans vos démarches.